



Cinq pays de l'UE recyclent déjà **plus de 50%** de leurs déchets municipaux et en mettent **moins de 5%** en décharge.



Certains matériaux circulent mieux dans l'économie que d'autres.



Depuis 2000, l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets de l'UE a augmenté de **36%**.



Au cours de la période 2014-2020, les Fonds structurels et d'investissement européens consacrent **5,5 milliards d'euros** à une meilleure gestion des déchets.

*Nos déchets ont encore une utilité: ils peuvent servir de base à un nouveau produit!*

*C'est pourquoi l'UE a besoin de se doter d'un système efficace de gestion des déchets pour relever les défis mondiaux en matière de ressources et créer une économie circulaire durable et économe en ressources.*

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Politique et législation en matière de déchets

<http://ec.europa.eu/environment/waste>

Plan d'action pour l'économie circulaire

[http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm)



[EUEnvironment](#)



[EU ENV](#)



Office des publications

© Union européenne, 2018  
Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source.  
La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Print ISBN 978-92-79-85701-0 doi:10.2779/225808 KH-02-18-633-FR-C  
PDF ISBN 978-92-79-85679-2 doi:10.2779/312498 KH-02-18-633-FR-N



Commission européenne

# TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES

*En quoi cela vous concerne-t-il?*

La **réduction des déchets** permet d'économiser de l'argent, de l'énergie et des ressources, renforce la compétitivité et protège l'environnement.

Le recyclage des déchets est un secteur dynamique et innovateur qui crée des **emplois** locaux et favorise la **croissance**.

La gestion appropriée de nos déchets améliore notre **qualité de vie**.

**Des rues, des parcs, des forêts et des plages plus propres:** ne serait-ce pas merveilleux?

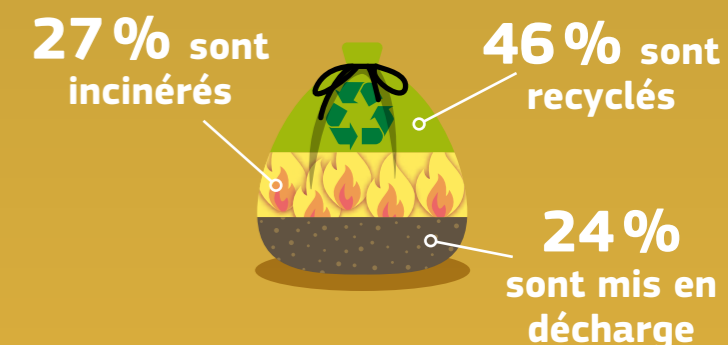
*Soyons un maillon de l'économie circulaire!*

Environnement

## Le saviez-vous?



Chaque citoyen de l'Union européenne (UE) jette chaque année près d'une **demi-tonne** de déchets municipaux.



**Moins de la moitié** des déchets municipaux sont recyclés.



La décomposition des **déchets plastiques** peut prendre des siècles, et ces déchets se retrouvent dans la chaîne alimentaire.



**96%** des Européens souhaitent que l'UE utilise les ressources de manière plus efficace.

L'UE élabore des politiques en faveur d'une économie circulaire innovante et sans déchets.

# L'économie circulaire commence avec vous!

- ☞ **Choisissez** des produits durables, réparables, réutilisables, rechargeables ou modernisables.
- ☞ **Triez** vos déchets en les plaçant dans les poubelles adéquates et transformez les métaux, le papier, le verre, le plastique et les biodéchets en ressources précieuses.
- ☞ Mettez en place un **compost** dans votre jardin ou quartier.
- ☞ **Dites NON!** aux déchets: gardez votre quartier propre et prenez part à des actions de nettoyage.



## QU'EST-CE QU'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE?

*Dans une économie linéaire, nous prenons, utilisons et éliminons les ressources de façon accélérée et non durable. Une économie circulaire préserve la valeur des ressources aussi longtemps que possible et les régénère à la fin du cycle de vie des produits.*

# LES DÉCHETS SONT UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

En 2018, l'UE a adopté de **nouvelles règles** pour transformer les déchets en ressources, encourager l'innovation et être le moteur d'une transition vers une économie plus circulaire.



## LA LÉGISLATION DE L'UE EN MATIÈRE DE DÉCHETS A PERMIS D'AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS DEPUIS LES ANNÉES 1970.

La **hiérarchie des déchets** de l'UE classe les modes de gestion des déchets comme suit: prévention, préparation en vue de la réutilisation, recyclage et valorisation, l'élimination étant l'option de dernier recours.

Les **nouvelles règles** feront de tous les États membres des **acteurs de premier plan en matière de recyclage**:

- ☞ d'ici à 2030, au moins **70% de tous les déchets d'emballage** dans chaque pays de l'UE devront être recyclés;
- ☞ d'ici à 2035, tous les pays de l'UE devraient **recycler au moins 65% et mettre en décharge moins de 10% de leurs déchets municipaux**.



**Des objectifs de recyclage ont également été fixés pour des matériaux d'emballage spécifiques:**

- ☞ papier et carton: 85%
- ☞ métaux ferreux: 80%
- ☞ aluminium: 60%
- ☞ verre: 75%
- ☞ plastique: 55%
- ☞ bois: 30%